

Muslima Voyages

SOCIÉTÉ F2ZVOYAGES

Business Center

Immatriculée à DUBAÏ

LICENCE N°45000185

Contact & Informations

Lundi - Jeudi : 09h - 19h

Vendredi : 09h - 12h

contact@muslimavoyages.com

Devis Numéro	DEV-532
Devis Date	9 mai 2024
Valable jusqu'à	9 mai 2024
Total	3 450,00 €

A l'attention de

Mr Samir ZAMZMI et Mme Souhir HMAIDI ZAMZMI

Samirzem@hotmail.com

Retrouvez les photos de votre chambre à Phuket [via ce lien](#)Retrouvez les photos de votre chambre à Dubai [via ce lien](#)

Quantité	Détails du séjour	Tarif	Sous Total
1	Hotels THE PAVILIONS PHUKET 7 nuits spa and pool pavilion petits déjeuners inclus et transferts aéroport inclus 8 au 15 novembre 2024 IBIS STYLES AIRPORT 1 nuits chambre double petits déjeuners inclus 15 au 16 novembre 2024\ AMWAJ ROTANA 4 nuits chambre vue mer avec balcon petits déjeuners inclus 16 au 20 novembre 2024 2 adultes	3 450,00 €	3 450,00 €

Sous Total	3 450,00 €
Tax	0,00 €
Total	3 450,00 €

Taxe de séjour: 20 AED par nuit pour AMWAJ ROTANA et 15 AED par nuit au IBIS STYLES

La réservation devra s'effectuer pendant nos horaires d'ouverture, si le paiement est effectué en dehors de ces horaires l'agence se donne le droit de

modifier le montant total en raison des variations du prix et de la disponibilité des vols et des hôtels.

Le passeport doit être valide 6 mois après la date de retour.

Il est important de vérifier vos assurances voyage avant de réserver (soit en contactant votre banque pour vérifier l'assurance de votre carte bancaire soit vous contactez AllianzVoyages directement pour souscrire une assurance complémentaire)

Le règlement de la prestation touristique achetée se fait par carte bancaire ou par prélèvement sur le site internet www.muslimavoyages.com.

À l'inscription, un acompte du prix total du voyage est exigé pour la validité de l'inscription. Le règlement du solde doit intervenir au plus tard 21 jours avant la date de départ.

Le non-paiement d'une des échéances à date autorisera F2ZVOYAGES à considérer le voyage comme annulé du fait du client et en conséquence à facturer à ce dernier l'intégralité des frais d'annulation normalement dus à cette date.
